CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

Hearing on
Principles, procedures, and action for the implementation of Articles 11 (1) and 11(2) of the Lisbon Treaty

Tuesday, 17 April 2012

European Economic and Social Committee (EESC)

Examples of effective dialogue

The Council of Europe « quadrilogue »

Anne-Marie Chavanon
Chair of the Democracy, Social Cohesion and Global Challenges Committee

Le Conseil de l'Europe

Une organisation intergouvernementale

- Créée le 5 mai 1949 par le Traité de Londres signé par 10 pays (Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède et Royaume-Uni)

- pour promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et le respect du droit

- Pour réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de
  - favoriser leurs progrès économique et social
  - rechercher des solutions communes sur les principaux problèmes de la société européenne aujourd'hui.

800 millions d'habitants

Quels outils ?

Conventions
Quelques exemples : la Convention européenne des droits de l'homme, la convention de Berne, la convention européenne du paysage,

Chartes
Charte sociale européenne, charte européenne de l'autonomie locale

Accords partiels : Banque de développement, Centre Nord-Sud, Eur-opa prévention des risques naturels et industriels, Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO)…

Résolutions et recommandations

= > Des initiatives pour harmoniser les législations nationales,
« pour une grande Europe sans clivage »

Quels acteurs ?

- **Le comité des ministres** (organe décisionnaire avec présidence semestrielle => UK jusqu'au 23 mai 2012, ensuite Albanie)
- **L'assemblée parlementaire** (organe délibérant)
- **Le Congrès** (lien vers collectivités territoriales)
- **La conférence des OING** (lien vers la société civile organisée)
- **La Cour européenne des droits de l'homme** (organe judiciaire)
- **Le commissaire aux droits de l'homme** (organe indépendant chargé de promouvoir l' éducation et la sensibilisation aux droits de l'homme)
- **Le secrétaire général**

Le quadrilogue

- **Le comité des ministres** (47 ministres et autant d'ambassadeurs)
- **L'assemblée parlementaire** (321 membres et autant de suppléants)
- **Le Congrès** (318 représentants et autant de suppléants)
- **La conférence des OING** (371 ONG)
- **La Cour européenne des droits de l'homme** (organe judiciaire)
- **Le commissaire aux droits de l'homme** (élu par l'assemblée parlementaire pour un mandat de 6 ans, chargé de promouvoir l' éducation et sensibilisation aux droits de l'homme)
- **Le secrétaire général**

Son institutionnalisation progressive

Avec trois étapes pour la société civile

1. Le statut consultatif
2. Le statut participatif
3. La reconnaissance politique

Première étape :
le statut consultatif

1951 : premier accueil des ONG

1972 : Adoption du premier « règlement du statut consultatif des ONG » par le Comité des Ministres

1976 : le secrétaire général du Conseil de l'Europe, George Kahn Ackermann, intensifie la coopération avec les ONG et souhaite qu'elles s'organisent entre elles : création d'un Comité de liaison et d'une conférence plénière

1979 : Mise à disposition d'un secrétariat, d'un bureau, de salles et de moyens d'interprétation

1991 : organisation interne des ONG en regroupements

Deuxième étape :
le statut participatif

2003 : Octroi destiné à faciliter la collaboration avec les comités directeurs, les comités d'experts et les organes subsidiaires

Resolution Res (3003)8

Il reconnait « le rôle important que doit jouer le comité de liaison en tant qu'organe démocratiquement élu, représentant toutes les ONG dotées du statut participatif et par là même les citoyens européens »

2003 : Octroi parallèle, proposé par les ONG internationales dotées du statut participatif, d'un statut de partenariat aux ONG nationales.

Troisième étape :
la reconnaissance politique

2005

En janvier, la conférence plénière prend le titre de Conférence des OING, évolution accueillie très favorablement par les autres organes du Conseil de l'Europe

En mai, pour la première fois, lors du **3ème Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernements à Varsovie**, la présidente de la Conférence, Annelise Oeschger , est invitée à prendre la parole es qualité**.**

En décembre, le comité des ministres statue que la Conférence des OING peut déléguer des représentants aux comités directeurs et comités d'experts, comme l'Assemblée parlementaire et le Congrès.

Les critères d'obtention du statut participatif

- Représentativité dans un domaine de compétence ou d'action du Conseil de l'Europe
- Présence dans un nombre de pays significatif
- Capacité à développer la coopération entre acteurs
- Capacité à contribuer de façon active aux délibérations et actions du Conseil de l'Europe
- Capacité de diffusion des travaux du Conseil de l'Europe auprès des citoyens

=> le statut participatif est octroyé par le secrétaire général après avis des différents organes de l'Organisation et l'assurance que les candidats contribuent déjà activement aux travaux du Conseil de l'Europe

Profil actuel de la Conférence (371 ONG)

Président : Jean-Marie Heydt

La conférence est formée d'ONG internationales regroupant des ONG nationales et locales

Il s'agit d'ONG aux missions très diverses, ainsi

- d'ONG à vocation humanitaire
- d'ONG spécialisées (action sociale, enseignement, environnement, santé, urbanisme, économie, développement durable etc.)
- d'ONG d'élus
- d'ONG de syndicats professionnels
- etc.

Certaines rassemblent tous les décideurs de la vie locale et nationale, publics et privés.

Elles relient tous les niveaux de gouvernance .

Une implantation continentale

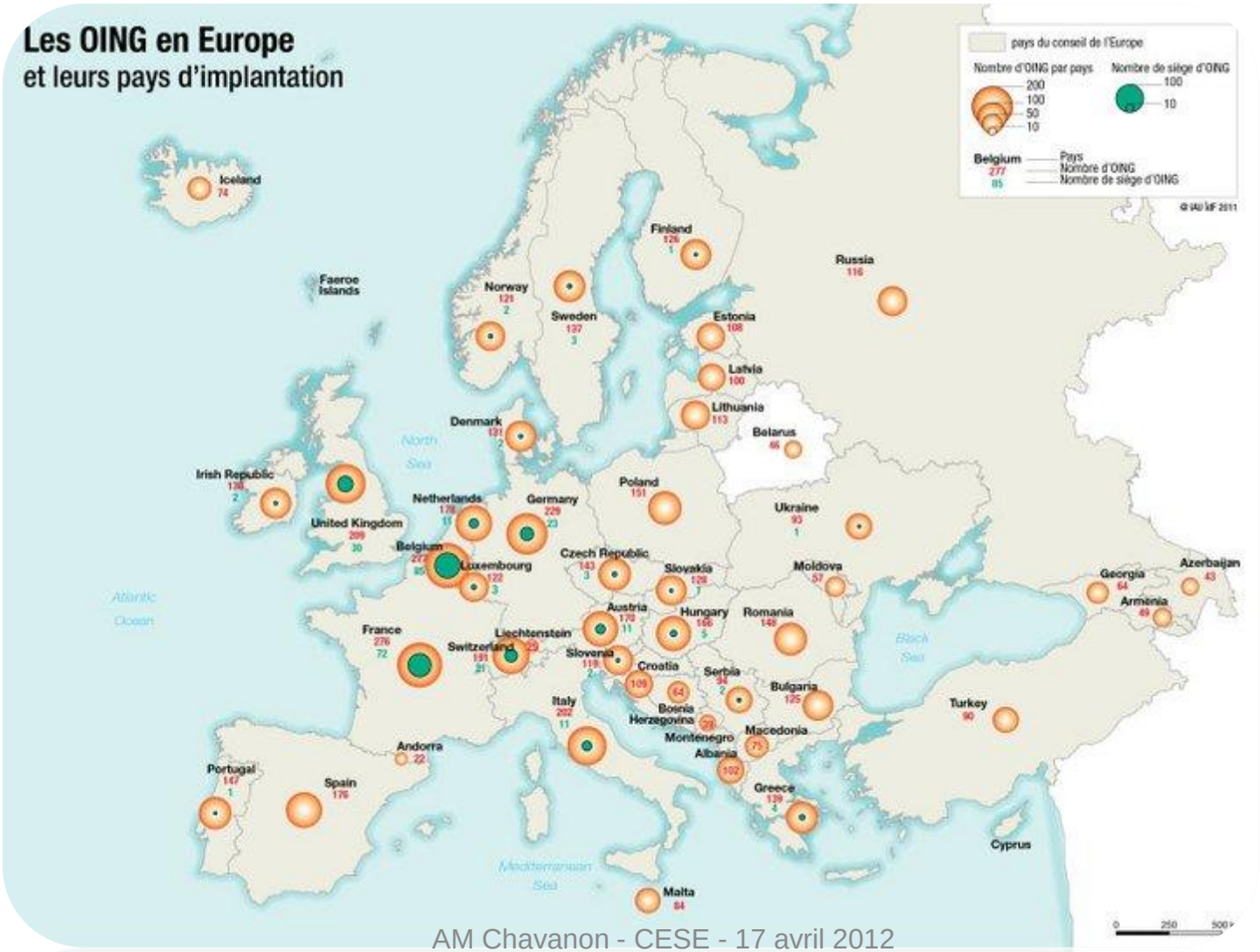

Des compétences très diverses

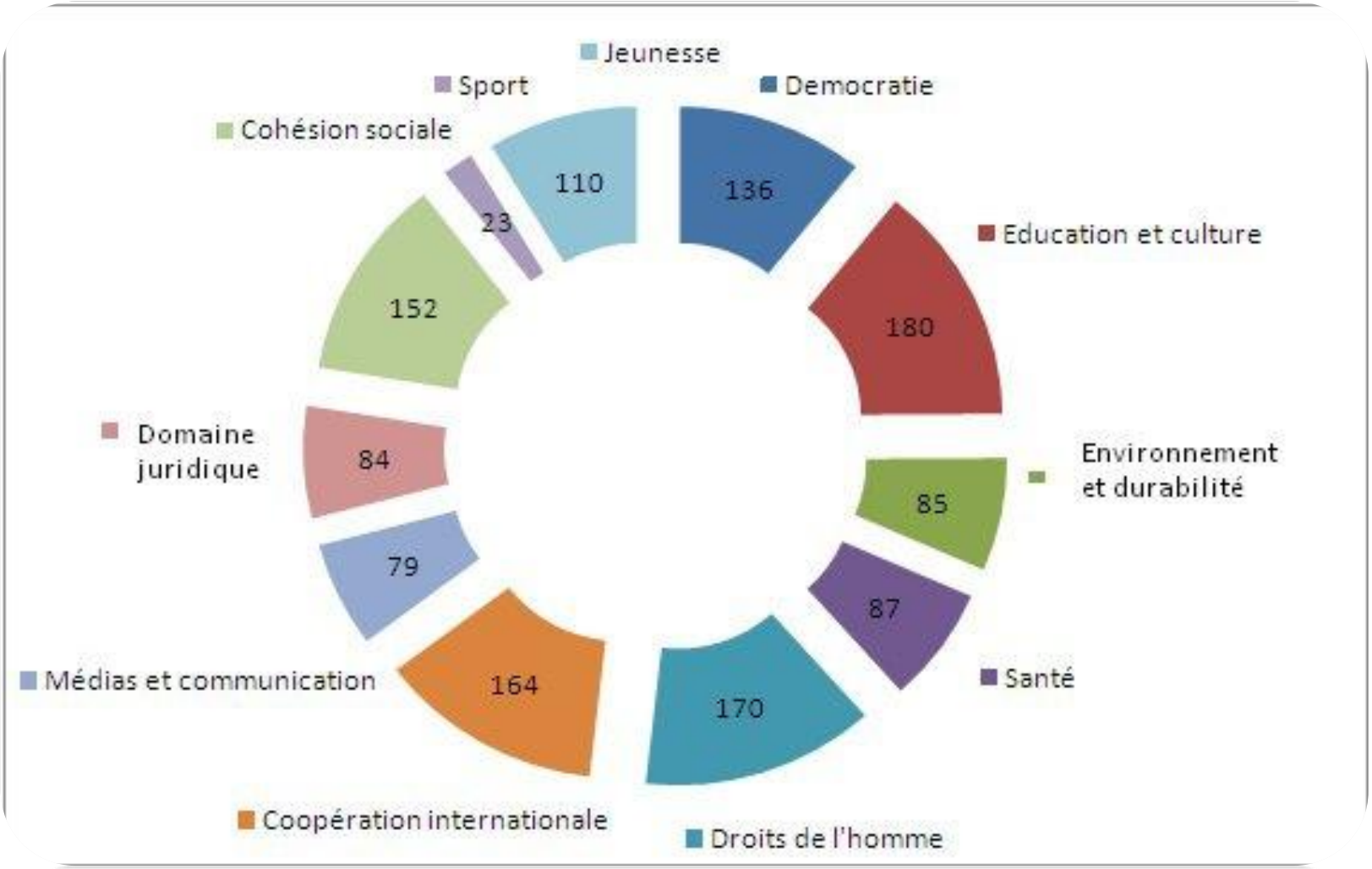

Quelle sont les modalités de coopération prévues par le statut participatif ?

Le Statut participatif (Res 2003)8 du Comité des Ministres prévoit

- L'implication des ONG de la Conférence dans la définition de politiques, programmes et actions diverses par les Comités directeurs, et comités d'experts gouvernementaux
- La collaboration avec les commission de l'assemblée parlementaire et du congrès ainsi que avec le commissaire aux droits de l'homme
- La participation aux manifestations organisées par le secrétaire général qui peut consulter les ONG par écrit ou sous forme d'auditions pour des questions d'intérêt mutuel

Modes d’intervention possibles

Les ONG

- peuvent adresser des memoranda au Secrétaire général
- peuvent prodiguer des conseils d’experts
- sont invitées aux séance publiques de l’assemblée et du Congrès
- sont invitées aux séminaires, conférences et colloques intéressant leurs travaux
- sont invitées à fournir des recommandation et avis

Lisibilité au sein du quadrilogue

Comité des Ministres

- Ministres affaires étrangères (Ambassadeurs)
- Groupes de rapporteurs
- Réunions régulières

Assemblée parlementaire

- Délégués par les parlements nationaux
- Commissions
- 4 sessions par an

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

- Délégués par leurs pairs
- Commissions
- 2 sessions par an

Conférence des OING

- ONG accréditées
- Commissions
- 2 sessions par an

Collaboration avec le secteur ministériel (Comité des Ministres, ministérielles spécialisées et comités de haut fonctionnaires)

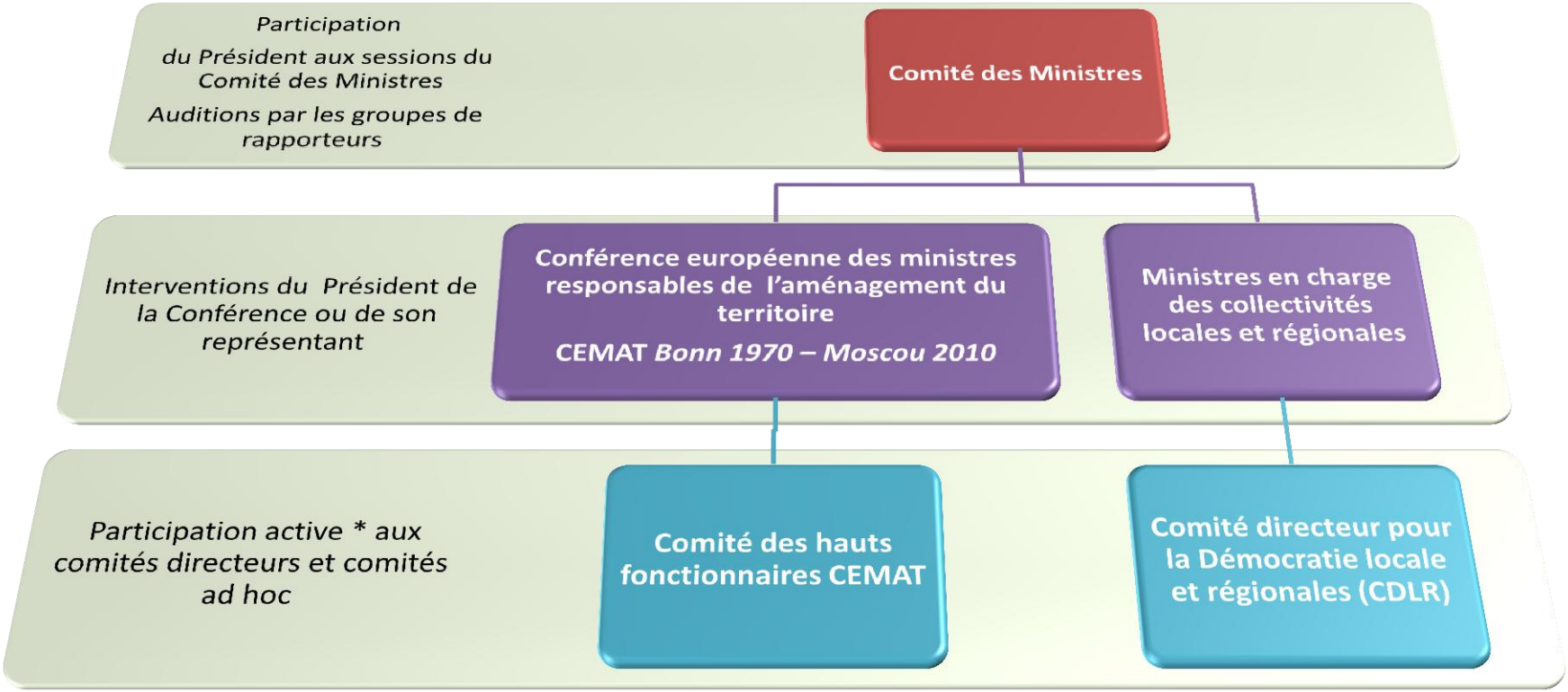

* Sans droit de vote

Comité européen des droits sociaux

Conférence européenne des ministres en charge de l'aménagement du territoire Moscou - 2010

Collaboration avec l'assemblée parlementaire et le congrès

- Par l'expertise (contribution à la rédaction de rapports, auditions)
- Par des relations institutionnelles et statutaires (cf. Memoranda et Résolutions)
- Déclarations orales ou écrites et propositions d'amendement y compris en commission
- Soutien croisé de déclarations ou de résolutions
- Campagnes et opérations communes
- Monitoring associés

Signature d’une déclaration commune lors de la Journée européenne de la biodiversité (28 avril 2010)

Autres exemples de participation

- Rencontres de haut niveau sur les politiques et les évolutions du Conseil de l'Europe (actuellement Brighton, sur la réforme de la Cour européenne des droits de l'homme)
- Forum pour l'Avenir de la Démocratie (structure quadripartite **=> Code de Bonnes pratiques**)
- Centre Nord-Sud (le Président de la Conférence membre du Bureau => actions communes)
- Convention de Berne dont les ONG sont un élément moteur
- Jury du prix européen du paysage
- Stratégie pour l'innovation en matière de bonne gouvernance (notamment accréditation des pays pour décerner le label de bonne gouvernance aux collectivités locales et régionales)
- Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne, .
- GRETA (groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains)
- GREVIO (Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique)
- Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI),
- Etc.

Notre vœu : voir aboutir l'action du CESE en faveur de

« *l'instauration d'un nouvel espace visible incarnant une nouvelle ère de démocratie participative* » (Rapport Jahier)

Je vous remercie de votre attention

Anne-Marie Chavanon
Anne-marie.chavanon@iau-idf.fr

Pour en savoir plus sur le Conseil de l'Europe et la Conférence des OING :
http://www.coe.int
http://www.coe.int/t/ngo/default_FR.asp?
http://www.coe.int/t/ngo/default_en.asp
Page wikipedia (fr)
Wikipedia page (En)